

Le - 1 JUIL. 2026

QUESTION ORALE AU GOUVERNEMENT

N° 672



Le Représentant
Vincent MAONO



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 1-7-2026

N° 68/2026/GTH/REP/V.M.,...

À

Madame Vannina CROLAS,
Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi,
du Travail, de la Modernisation de
l'administration, du Développement des
archipels et de la Formation professionnelle
(MFT)

Objet : Convention collective des transports publics et scolaires : calendrier de reprise et d'aboutissement des négociations

Madame la Ministre,

Le transport public de voyageurs constitue un service essentiel pour notre population. Chaque jour, des milliers de Polynésiens, d'élèves, de salariés et de familles dépendent de l'engagement et du professionnalisme des chauffeurs de bus qui assurent leur déplacement.

Or, depuis plusieurs années, les partenaires sociaux travaillent à l'élaboration d'une convention collective propre aux transports publics et scolaires. Cette convention est attendue par toute une profession car elle doit permettre d'offrir un cadre social adapté aux réalités de ce métier, en matière de classification, de conditions de travail, de formation, de sécurité, de temps de travail et de reconnaissance professionnelle.

Pourtant, alors même qu'une réunion de reprise des négociations avait été convoquée le 19 mars dernier, celle-ci n'a finalement pas abouti et, à ce jour, aucun calendrier officiel de reprise ne semble avoir été arrêté.

Cette situation est d'autant plus difficile à comprendre que le Gouvernement a, dans le même temps, créé un titre professionnel de conducteur de transport en commun en Polynésie française, reconnaissant ainsi la nécessité de professionnaliser davantage cette activité et d'accompagner la modernisation du secteur.

Dès lors, comment expliquer que cette dynamique de professionnalisation ne s'accompagne toujours pas de l'aboutissement du cadre conventionnel qui doit précisément garantir aux conducteurs des conditions d'exercice conformes aux exigences nouvelles de leur métier ?

Ma question est donc simple :

TE 'ĀPO'ORA'A RAHI NŌ PŌRĪNĒTIA FARĀNI

Ma question est donc simple :

Madame la Ministre, peut-on sérieusement prétendre moderniser le transport public, former de nouveaux conducteurs, exiger davantage de compétences, de responsabilités et de professionnalisme, tout en laissant ceux qui exercent déjà ce métier sans le cadre conventionnel qu'ils attendent depuis maintenant plus d'un an ?

Le Gouvernement est-il prêt à fixer aujourd'hui une date de reprise effective des négociations et un objectif de signature de cette convention collective ?

Car, au-delà de la seule reconnaissance des salariés concernés, il y va également de la sécurité des usagers, de la qualité du service public de transport et de l'attractivité d'une profession appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement des mobilités en Polynésie française.
Je vous remercie.

Le Représentant

